



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

La présente politique vise à définir les modalités de remboursement pour les joueurs ou joueuses qui désirent annuler leur inscription au Club de soccer Lanaudière-Nord

Selon la loi du consommateur, vous pouvez annuler votre inscription en tout temps. Vous devrez payer une pénalité si le cours a débuté.

Avant le début de la première activité

- Le montant total vous sera remboursé
- Aucune pénalité ne sera appliquée

Après le début de la première activité

Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces 3 montants :

- Le frais de l'uniforme (non-remboursable)
- le coût correspondant au service déjà offert (incluant les frais d'affiliation)
- une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des séances restantes

Un exemple : vous vous êtes inscrit à une série de 10 séances. Vous voulez annuler votre inscription après 2 séances. Comme les cours coûtent au total 300 \$, vous devrez payer 60 \$ pour les 2 cours suivis. Vous devrez aussi payer une pénalité de 24 \$, qui correspond à 10 % du prix des séances restantes.

- ***Aucun remboursement des surcharges des équipes avancées puisqu'il s'agit de frais fixes (frais estival)***

Le membre soumet sa demande par écrit au Club de soccer Lanaudière Nord en utilisant le formulaire de remboursement disponible sur le site internet du Club de Soccer Lanaudière Nord. Les indications supplémentaires vous seront indiquées sur le formulaire

Seule la date de réception de votre demande auprès de CSLN sera utilisée pour faire le calcul du remboursement.